

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

MAIRIE DE NIEUL LE VIROUIL
11 Avenue du Tarnac
17150 NIEUL LE VIROUIL
Téléphone : 05-46-48-19-63
Email mairie@nieul-le-virouil.fr

Extrait du registre
des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de NIEUL LE VIROUIL
D_2025_21

Séance du Conseil Municipal du 18 juin 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	12	11

L'an deux mil vingt-cinq le 18 juin 2025 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence : Monsieur PAVIE Christophe, Maire de Nieul le Virouil

Présents : PAVIE Christophe, MARTINIERE Jean-François, MENARD Morgan, Alexandre AVINIO, Brigitte CHARRON, Laurent JEANNEAU, Rolande DRILLAUD, Catherine PAITRE, MESURE Marc, PALMIER Irène,

Madame Catherine FAVREAU a donné pouvoir Madame DRILLAUD Rolande

Absents excusés : MARTINI Thierry et FAVREAU Catherine

A été nommé secrétaire : Madame Catherine PAITRE

Date de la convocation
11 juin 2025

Date d'affichage
11 juin 2025

OBJET AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DE LA SOCIETE DISTILLERIE DE LA BERTONNIERE

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une consultation du public par voie électronique est organisée du lundi 19 mai 2025 au mardi 19 août 2025 concernant une demande d'autorisation environnementale de la société DISTILLERIE DE LA BERTONNIERE relative au projet d'extension des activités de vinification, de distillation d'alcools et de stockage d'alcool de bouche sur la commune de Saint Martial de Mirambeau.

La commune de Nieul le Virouil est concernée par le rayon d'affichage et appelé à donner un avis sur la demande d'autorisation précitée.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alexandre Avinio qui a assisté à la réunion publique du vendredi 23 mai 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'émettre un avis favorable par 8 voix pour et 2 abstentions.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Pour copie conforme
Le Maire
Christophe PAVIE

